

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. 16 8

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.

Réclames... 30

RESERVES SONT FAITES

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Avril 1884.

COMITÉ MONARCHISTE.

A la veille des élections municipales, le Comité monarchiste de Maine-et-Loire rappelle aux Électeurs l'importance extrême de ce scrutin d'où doit sortir l'administration de toutes les communes de France, pour quatre ans, d'après la loi nouvelle.

Que partout les Conservateurs s'unissent et engagent résolument la lutte contre les partisans d'un régime qui, après avoir opprimé la liberté des pères de famille, attaqué sans relâche la religion et ses ministres, aboutit à la ruine du pays par ses traités de commerce désastreux pour l'agriculture et l'industrie, — par ses prodigalités budgétaires, — par ses guerres lointaines.

Le Comité monarchiste aidera les candidats conservateurs de tout son pouvoir, avec ses ressources et l'appui des journaux dont il dispose.

Que nul ne s'abstienne, que dans toutes les communes on s'organise, et de récents exemples démontrent que le succès peut couronner les efforts combinés de toutes les bonnes volontés.

Chronique générale.

On lit dans la France:

« Le gouvernement serait résolu, paraît-il, à réclamer, dès la rentrée, l'ajournement de la loi militaire. On tenterait de glisser à l'ordre du jour divers projets d'importance secondaire. M. le président du conseil dési-

rerait que la Chambre reprît tout d'abord, en seconde lecture, la loi sur le rattachement de la préfecture de police. Viendrait ensuite la discussion des crédits réclamés pour Madagascar et le Tonkin. On gagnerait ainsi quelques semaines à l'expiration desquelles on pourrait aborder la discussion générale du budget.

» A la veille des vacances d'août, ou déclarerait qu'il est impossible d'entreprendre et de mener à bonne fin une loi aussi importante. La session d'automne s'ouvrirait tard et serait remplie par la discussion des budgets des ministères.

» La loi militaire serait ainsi renvoyée jusqu'à la première session de 1885.

» A ce moment, on déclarerait peut-être que l'heure est tardive pour prendre parti sur les graves questions que soulève la loi nouvelle, et qu'il convient de laisser l'opinion publique se manifester par les élections générales; ou bien on laisserait la Chambre voter la loi telle quelle, avec la certitude que le Sénat ne pourrait en être saisi en temps utile.

LE CONFLIT CAMPENON-FERRY.

Nous avons annoncé que les rapports étaient des plus tendus depuis quelques jours entre M. Ferry, président du conseil, et le général Campenon, ministre de la guerre.

On se souvient qu'après la prise de Bac-Ninh, le général Brière de l'Isle s'était emparé de Thai-Nguyen et qu'il avait ensuite abandonné cette place, conformément aux ordres reçus du général Millot.

Or, le général Millot n'avait fait en cette circonstance que suivre les instructions du ministre de la guerre.

La France nous apprend que, malgré le ministre de la guerre, M. Jules Ferry a télégraphié l'ordre au général Millot, il y a une huitaine de jours, de réoccuper Thai-Nguyen.

Nous apprenons que la commission des grâces s'est prononcée, à l'unanimité, contre le recours de Campi.

Le conseil des ministres a émis un avis conforme.

Il est donc peu probable que M. Grévy signe la grâce de ce misérable.

On télégraphie de Nice qu'une rixe très-grave a eu lieu avant-hier à Saint-Philippe, près Nice, entre Français et Italiens, et ces derniers criant: Mort aux Français! Les blessés sont nombreux, dont un agent de police.

Dix arrestations ont été opérées.

Une dépêche de Bayonne informe que l'on remarque une agitation sur la frontière espagnole. Le poste de la douane espagnole de Valcarlos a été enlevé par une bande d'insurgés dont on ignore encore le drapeau politique.

La femme du cabaretier Basly, le grand agitateur du bassin du Nord, vient de mourir.

5,000 personnes ont assisté hier à son enterrement.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Grand incendie à Londres. Douze millions de pertes. — Un terrible incendie s'est déclaré samedi dans les vastes établissements Witheley qui occupent une grande partie de Westbourne Grove et de Queen's road, Bays-water, à Londres.

A environ quatre heures moins un quart du matin, un agent de police de service vit de la fumée s'échapper du magasin des tapis; il donna aussitôt l'alarme et les pompes à vapeur ne tardèrent pas à arriver, sous la direction du capitaine Shaw, commandant des pompiers de Londres, qui arriva avec son état-major. A cinq heures, toutes les pompes de la ville étaient à l'œuvre.

Ceux des établissements Witheley, qui

sont situés dans Queen's road, occupent un pâté de maisons, qui comprend sept magasins. Le feu a commencé dans le magasin n° 149.

Le nombre des pompes à vapeur qui inondaient les bâtiments était de seize, plus six pompes à bras. Le magasin 149 a, dès le début, été jugé perdu et, malgré tous les efforts des pompiers, l'incendie se communiqua aux magasins 150 et 151. A ce moment, le feu était terrible et le ciel était éclairé à une grande distance.

Vers sept heures, une tourelle, qui surmontait le magasin 151, s'est effondrée, et quelques instants après, le mur de façade du magasin 149 est tombé dans la rue avec un bruit épouvantable. Le capitaine Shaw, ayant prévu cet accident, avait fait éloigner ses hommes, de sorte que personne n'a été blessé.

Les employés de l'établissement ne couchent pas dans la maison, qui n'est occupée la nuit que par un pompier de service. Ce dernier, au moment où l'incendie s'est déclaré, était dans la partie opposée de cet immense bâtiment. On n'avait donc aucune crainte pour personne dans l'intérieur, ce qui a beaucoup facilité l'œuvre des pompiers.

Suivant une autre version, avant l'arrivée des pompes une grande partie du bâtiment était déjà en feu à quatre heures. Le dépôt des meubles, qui se trouve près du magasin n° 149, où le feu prit naissance, était déjà complètement détruit. Les flammes faisaient rage et le feu grondait comme dans une fournaise.

La chaleur était si forte que l'on a eu un instant des craintes pour les habitations situées de l'autre côté de la rue.

En une heure, les trois étages et la toiture du premier magasin s'étaient effondrés. L'incendie n'en devint que plus fort et se communiqua aux magasins de lingerie qu'il détruisa en peu de temps, puis il atteignit les magasins de glaces.

Un pompier a eu le bras cassé par la chute d'une forte pierre. Un bâtiment de quatre étages, long de 100 mètres environ et large de 450, plus trois autres bâtiments de cinq

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLYS.

XVIII. — L'IDÉAL DE MARIOL (suite).

Il se recueillit un instant. Une douce brise murmurait dans la cime des peupliers; leurs grandes ombres s'allongeaient démesurément sur le chemin de balage, sur les eaux endormies du canal, jusqu'au loin dans la plaine tout argentée par la lune. Ça et là, par intervalle, une rainette, un grillon chantaient.

— Supposons... commença Mariol, supposons qu'une bonne fée se rencontre en ma route... vous savez, monsieur Balthazar, comme dans les contes... sous l'apparence de quelque pauvre femme ne pouvant recharger son fagot... Je l'aide, et crac! elle se transforme, y compris la baguette magique à la main... Que puis-je faire pour toi, mon garçon?... Je me hâte de répondre: « Sauver de la misère ma femme et nos enfants! » Elle me demande ce qu'il faudrait pour cela! — Un billet de cinq francs... — Qu'en ferais-tu? — D'abord d'une, je paierais nos dettes; puis je louerai la maison-

nette qui s'est élevée de terre comme par enchantement, là-bas, du côté de chez nous...

L'avait-il remarqué lui-même ou par quelque discrète insinuation de Catherine?... Lui avait-elle fait comprendre d'avance comme on serait bien là-dedans? Parlait-il d'après son propre instinct?... Toujours est-il que Mariol n'aurait su le faire plus à propos.

— Cette maisonnette, s'empressa de dire Balthazar, je la connais...

— Vraiment! fit l'autre, celle qui a des volets verts et un petit jardin?

— Oui!

— Un jardin!... poursuivit spontanément l'ouvrier, c'est ça qui détache du cabaret!... Et le logis, comme c'est aménagé tout exprès, dirait-on, pour un ménage tel que le nôtre! Ces derniers jours, les fenêtres restaient ouvertes et, du dehors, on voyait l'intérieur... En entrant, une grande cuisine; on y mangerait, on s'y tiendrait les soirs d'hiver, comme dans un salon... L'été, dans le jardin, sous quelque tonnelle... Au fond, deux chambrettes, celles des enfants, la nôtre... J'y mets tout ce qu'il faut... Pas de luxe, ma bonne fée, du linge!... Les mioches, gentiment vêtus, et leur mère aussi!... Tout ce qu'il y avait dans l'armoire de noce, quand nous nous sommes mariés: son ancien trousseau de grisette!... Bien vite elle redeviendrait pimpante et feraude là-dessous... Je

la vois d'ici... Ses fraîches couleurs refleurissent... Elle est alerte et gaie, elle sourit, ses yeux brillent... Ce n'est plus la Mariole, c'est Catherine!... Bonjour, Catherine!... Rinette!... Ah!... Je ne te laisserai plus retomber dans le dénuement, va!... Je me plairai désormais chez moi, dans notre maison... La maison, la famille, c'est le bonheur!

Effectivement, Mariol s'exaltait comme un songe. Il s'était redressé, résolu, vaillant et fier. Tous les bons sentiments, toutes les généreuses aspirations s'épanouissaient sur son visage. Ce qu'il venait de décrire, il le voyait; ce qu'il promettait de faire, il le ferait.

Mais, hélas!... son compagnon n'était pas un enchanteur, et lui n'était encore qu'un ivrogne.

S'interrompant tout à coup sur un tout autre ton:

— Voilà le bouchon! s'écria-t-il, ai-je aussi rêvé que vous m'aviez promis bouteille?...

— Entrons!... dit Balthazar.

Ils s'attablèrent sur la terrasse, à peine éclairée, du cabaret. Le mari de Catherine continua de divaguer tout en buvant, sans trop y regarder, ce que lui versait celui de Rosette.

Dans le premier verre, sous le goulot de la bouteille, il avait versé tout le contenu du flacon remis par Armand. On se rappelle, un narcotique. Mariol ne s'était aperçu de rien.

Bientôt, cependant, il se plaignit d'une certaine lourdeur de tête. Il avait besoin d'air, de mouvement. On se remit en marche.

Mais le retour ne tarda pas à le fatiguer singulièrement. Ses paroles devenaient incohérentes, ses paupières se fermaient malgré lui, ses jambes fléchirent. Il voulut s'asseoir au bord d'un fossé, il y glissa. Quelques instants plus tard, il se renversa contre le talus, profondément endormi.

Personne aux alentours. Aucun bruit.

Balthazar chargea Mariol sur sa robuste épaule et, coupant en droite ligne à travers champs, il l'emporta dans la nuit.

XIX. — RÉVEIL.

Grande fut la surprise de Mariol quand il se réveilla le lendemain matin.

Il était couché dans un bon lit: couverture neuve et draps tout blancs.

Blancs étaient aussi les rideaux de la fenêtre par laquelle arrivait, à travers les vitres claires, un rayon de soleil. L'armoire et la toilette en noyer verni, le miroir, les chaises fraîchement rempaillées, le papier à fleurs, le plafond, le plancher même, tout était immaculé, tout réjouissait le regard.

Mariol se pinça. Peut-être rêvait-il encore? Non! non!... c'était une réalité, l'intérieur inconnu dans lequel il se réveillait ainsi.

étages, remplis de marchandises, ont été complètement détruits. Les pertes sont évaluées à plus de 6 millions de francs.

C'est le troisième incendie qui éclate dans les établissements de M. Witheley, le premier a eu lieu en novembre 1882 et le second au jour de Noël de l'an dernier.

Suivant de nouvelles versions, les pertes causées par l'incendie de samedi, s'élèvent à 500,000 livres sterling, soit à plus de 12 millions de francs. Les magasins Witheley ayant éprouvé un dommage d'environ 6 millions de francs et les marchandises déposées au Polytechnique et détruites par le feu, représentant aussi une valeur d'environ 6 millions, on ne sait pas quelle partie de ces pertes est couverte par les assurances.

Londres, 28 avril.

La nouvelle caserne de Portsmouth, qui est en construction, s'est écroulée ce matin.

Presque tous les ouvriers, qui sont des forçats, ont été ensevelis sous les ruines.

On croit que les morts sont très-nombreux.

ESPAGNE. — L'effondrement du pont d'Alcudia sous le passage d'un train est attribué aux révolutionnaires.

La *Epoca* et d'autres journaux croient que le déraillement est l'œuvre de conspirateurs, attendu que les poteaux du télégraphe, aux deux extrémités du pont, sont coupés.

Les coupables auraient miné le tablier du viaduc de chemin de fer. Ce pont est en fer et a une longueur de 30 à 40 mètres.

Le train portait 174 militaires libérés du service.

Trois wagons sont complètement sous l'eau. On croit que le chiffre des morts atteindra 70.

REVUE FINANCIÈRE.

Semaine pleine de trouble et d'agitation pour notre Bourse. Les nouvelles ont été aussi mauvaises dans l'ordre politique que dans l'ordre financier. Réveil de la question orientale avec l'Égypte, demandes certaines à la rentrée des Chambres de crédits supplémentaires pour nos expéditions lointaines.

Tel est le bilan à peu près complet de la semaine qui vient de finir.

Nos rentes sont faibles, à l'exception du 3 0/0 ancien qui, de 76.95, s'est élevé à 77.22, et de l'amortissable qui a gagné 28 centimes à 78.30.

Le 4 1/2 0/0 a perdu 5 centimes à 108.10.

Le marché des actions de nos principales Sociétés de crédit a été relativement calme.

La Banque de Paris, malgré sa brillante situation, a rétrogradé de 912 à 865; les vendeurs ne tarderont pas à se repentir de leur manœuvre.

Le Crédit Foncier est resté inébranlable à 1.310. Nous sommes heureux de constater cette excellente tenue de la première valeur de la place; les demandes deviennent chaque jour plus nombreuses et l'on peut annoncer hardiment que la hausse se fera à bref délai.

Les obligations à lots restent très-demandées. Avec un capital de 9.890 fr. on peut acheter des rentes amortissables, des obligations de chemins de fer, 4 foncières 1883, 7 obligations à lots 1879 et 1880 et participer ainsi à 18 tirages tous les ans.

La Société Générale a terminé la semaine au cours de 490.

Les valeurs industrielles ont été fort maltraitées. Le Suez a rétrogradé de 2,076 à 2,055, les recet-

tes étant un peu moins bonnes que précédemment.

On s'occupe beaucoup en Bourse de l'émission des obligations des chemins de fer de Madrid à Saragosse et à Alicante faite par MM. de Rothschild. Les titres émis sont au nombre de 100,000 d'une valeur de 500 fr. produisant un intérêt annuel de 15 francs payables par semestres. Le prix d'émission est de 309.50 par titre entièrement libéré de suite, ou de 312.50 si on opère les versements comme suit: 30 fr. en souscrivant, 70 fr. à la répartition, 62 fr. 50 le 15 juin 1884, et 150 fr. le 31 août 1884.

En tenant compte de la prime de remboursement, l'obligation correspond à un placement de 5 14 0/0. Le service de l'intérêt et de l'amortissement de ces obligations est assuré par les produits nets de la compagnie. Or ces produits nets qui s'élèvent sans cesse sont de 8,715,580 francs pour l'année 1883. Ces titres sont donc un placement des plus solides pour l'épargne.

L'Assurance Financière émet en ce moment, au prix de 400 francs, ou si l'acquéreur le préfère, moyennant 20 annuités de 25 francs chacune, des bons qui ne produisent pas d'intérêt ni de dividende, mais qui sont remboursables à 1,000 fr. en 99 ans. Tout l'appât de cette émission, qui ne paraît pas appelée à un vif succès, consiste dans la chance d'être remboursé avant l'expiration de la période de 99 ans par l'un des tirages qui ont lieu de mois en mois. Malheureusement les chances de tirage sont plus que problématiques. Au prix de 400 fr. il paraît impossible de rembourser plus de 50 à 80 bons par an sur 100,000 bons émis, d'où il résulte que 92,000 porteurs de bons seraient assurés de n'être remboursés qu'au bout de la 99^e année dans la personne de leurs petits-neveux.

Il est vrai que par un prodige étonnant l'Assurance Financière garantit le remboursement d'un bon sur 60 dès la première année. A ce compte, l'Assurance Financière vendrait 60 bons à 400 fr. l'un, soit 24,000 fr., et elle rembourserait 10,000 fr. dès la première année. R-stent 14,000 fr. pour rembourser en 99 ans 59,000 fr. aux 59 bons restants, soit à peu près la somme nécessaire pour rembourser un bon tous les 30 ans.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Aux électeurs de Saumur.

Les élections municipales sont proches.

La ville de Saumur tout entière s'agit en ce moment, et se préoccupe de savoir quels seront les gardiens et les protecteurs de ses intérêts.

De tous côtés on entend dire: Il y aura-t-il enfin une liste d'opposition?

Voici ce que nous sommes en droit d'affirmer:

D'honorables citoyens entièrement dévoués à notre cité se présenteront dimanche prochain, 4 mai, aux suffrages des électeurs saumurois.

Ces candidats seront-ils républicains ou monarchistes?

Question pour nous sans intérêt.

Nous savons seulement qu'ils veulent être avant tout et uniquement des hommes d'affaires, laissant de côté la politique pour ne s'occuper que de la bonne administration des deniers publics.

Respecter toutes les libertés, chercher tous les moyens de favoriser le commerce et le travail, réaliser dans la mesure du possible de véritables économies, tel est le but que s'efforceront d'atteindre les candidats qui vont vous être proposés.

Electeurs de Saumur, tous au scrutin. Pas d'abstention!

UN GROUPE D'ELECTEURS.

Rappelons ce que disait M. Jules Ferry, le président du conseil des ministres, dans son discours de Périgueux:

« Ne faisons pas d'élections municipales politiques, que dans chaque commune de la République, nos amis se préoccupent avant tout des intérêts locaux qu'ils ont constamment négligés depuis si longtemps. »

On a enterré hier M. Gibert, ancien juge au tribunal civil de Saumur.

Un grand nombre de personnes appartenant à toutes les classes de la société avaient voulu accompagner jusqu'à sa dernière demeure ce véritable homme de bien dans toute l'acception du mot. Pendant les six années qu'il a passées au milieu de nous, il avait su conquérir l'estime de tous, conservateurs et républicains, par la droiture de son caractère, la fermeté de ses principes et son extrême bienveillance. Ses collègues et ceux qui l'ont connu de plus près savent avec quels soins minutieux il étudiait toutes les affaires soumises à son appréciation, petites ou grandes, sans aucune acception de personnes et surtout sans aucune arrière-pensée politique.

Cependant M. Martin-Feuillée a jugé à propos d'en faire une des victimes de la loi qui portera son nom. Les amis de M. Gibert savent qu'il eût pu éviter cette révocation. Il en fut profondément attristé.

Aussi disait-on hier, en suivant son cercueil, que cette mesure injuste avait hâté sa mort. Combien de magistrats, comme lui, ne survivront pas longtemps à un coup pareil!

Hier, paraît-il, M. Raynal, ministre des travaux publics, était attendu à Saumur, retour de Saintes. Le train de Poitiers qui devait l'amener se serait arrêté derrière le cimetière; là le ministre eût mis pied à terre, et traversé le tunnel. En arrivant au Jagueneau, M. Raynal serait monté à bord d'un petit bateau à vapeur mis gracieusement à sa disposition, il eût passé la Loire et débarqué près du chantier du Chapeau.

Après un rapide coup d'œil sur les travaux du pont et de la rive droite, et entendu les explications de MM. les ingénieurs sur le raccord des lignes, le ministre devait reprendre un train d'Orléans sans avoir reçu aucune autorité, ni vu Saumur.

A la dernière heure, nous dit-on, il y a eu contre-ordre. De Saintes, M. Raynal se rendrait à Nantes. Nous lisons en effet dans l'*Espérance* d'hier:

« On nous dit que le ministre des travaux publics arrive ce soir à Nantes par train spécial et débarquera à la gare de la Prairie-au-Duc. »

Le nombre des candidats conservateurs à Angers pour les élections de dimanche s'élève à 29 sur 32 conseillers à élire.

A Tours, la liste conservatrice est complète.

LES ELECTIONS DE LONGUE.

Sous ce titre, on écrit à l'Électeur une lettre qui commence ainsi:

« Calme absolu, indifférence la plus complète chez les républicains. Les réactionnaires cheminent toujours. »

Voilà qui va bien. Il paraît même que ce n'est pas seulement à Longué que la République perd des dupes, mais un peu partout.

LES ANCIENS MILITAIRES RETRAITÉS.

En ce moment-ci, les anciens sous-officiers et soldats se groupent dans tous les départements pour obtenir la révision de leurs pensions de retraite. Le manifeste suivant du comité d'Angers est particulièrement intéressant en ce qu'il peut être regardé comme la formule des revendications que tous les comités de province vont successivement adresser à la Chambre:

« Que demandons-nous? L'unification des pensions de retraite. Celles que nous touchons actuellement, en vertu des lois des 18 août 1879 et 18 août 1881, ne sont pas celles qui doivent nous être payées, mais bien celles établies par la loi du 23 juillet 1883, qui a abrogé la loi du 19 août 1879. Notre cause a été étudiée par des hommes compétents, comme cela va être expliqué tout à l'heure.

» En lisant attentivement la loi du 23 juillet 1883, sur les pensions de retraite, on remarque, en effet, à l'article 27, « que tout ce qui est contraire à la présente loi est abrogé »; par suite, à la date du 23 juillet 1881, la loi du 18 août 1879 n'existait plus, puisqu'elle était contraire à l'article 27 sus-cité. On ne pouvait donc plus s'en servir, on ne pouvait plus l'invoquer, on ne pouvait plus l'appliquer; cependant, vingt-cinq jours après, c'est-à-dire le 18 août 1881, on vota l'augmentation des retraites; on ne pouvait viser qu'un tarif existant, qu'un tarif en vigueur, autrement dit celui du 23 juillet 1881 qui remplaçait tous les autres, comme il vient d'être démontré. On a visé, malgré cela, le tarif 1879, abrogé. Nous pensons qu'il y a là une lacune, une erreur, un malentendu.

» En votant la loi d'augmentation, les Chambres ont voulu, sans aucun doute, que nous, anciens militaires, nous fussions aussi bien traités que nos jeunes camarades, encore sous les drapeaux. Nos législateurs, pour qui nous professons, nous, les vieux soldats, un si grand respect, connaissent nos nombreuses campagnes.

» Néanmoins, nos camarades, admis à la retraite depuis le 23 juillet 1881, touchent une pension autrement importante que celle qui nous est payée. Nos services sont, cependant, égaux aux leurs, il est inutile de le rappeler. Nous sommes dans les mêmes conditions qu'eux pour la cherté des vivres et du logement. Nous devrions être tous égaux à égalité de services.

» Notre pétition a déjà été accueillie par un grand nombre de représentants du pays avec une réelle bienveillance. Espérons que le succès répondra rapidement à nos efforts. On pourra nous objecter des difficultés budgétaires. Cette objection n'est pas sérieuse.

» La dépense, peu élevée au début, diminuera promptement.

» Les plus jeunes d'entre nous ont cinquante ans, il y en a qui dépassent quatre-vingts ans. Nos rangs s'éclaircissent tous les jours; beaucoup sont infirmes et n'ont pour vivre que leur trop modeste pension.

» Nos camarades, retraités depuis 1881, sont jeunes et peuvent se livrer à un travail rémunérateur, tout en touchant une retraite plus élevée. Le contraste est frappant et appelle une réforme. Le gouvernement ne s'y opposera pas, persévérons dans nos efforts et nous arriverons au but: Récompenser les mêmes services par les mêmes retraites.

Ainsi que nous l'avions annoncé, la réunion des anciens militaires retraités de la ville de Saumur a eu lieu dimanche. L'initiative de cette réunion est due à M. Revillet, qui a donné connaissance des pièces provenant des comités de Paris et d'Angers et exposé la situation.

Cinquante-trois retraités ont pris part à la formation du sous-comité de Saumur. A l'unanimité, sont nommés: M. Revillet, président; M. Martin, vice-président; M. Crotte (Louis), trésorier.

Il se leva, chercha les guenilles assez dépenaillées qu'il portait la veille.

Elles avaient disparu, remplacées par un vêtement de travail qui semblait sortir de la boutique du confectionneur.

— Ah ça!... murmura-t-il en se frottant les yeux, mais je me suis donc trompé de porte?... Je ne reconnais plus mes hardes... Ces frusques ne sont pas à moi... Gageons que rien ne me va?

Il aurait perdu: tout était à sa taille et lui allait comme un gant.

— Sac à papier!... dit-il, mais j'ai donc la ber-lue!...

Puis, appelant à son aide:

— Hohé!... la Mariote?

Personne ne répondit, personne ne vint.

— Catherine!...

La porte s'ouvrit, Catherine entra.

Oui, c'était bien Catherine. De la Mariote, elle ne conservait qu'un reste de jupon. Sa fine taille lui était revenue dans une robe d'indienne toute nouvelle. Sur ses beaux cheveux, coquettement lissés, un joli bonnet d'une éclatante blancheur. Elle était vive, enjouée, rajeunie. Ses yeux, ses dents brillaient. Catherine la grisette, Catherine la riense.

— Saperlotte!... s'écria son mari, mais c'était donc notre misère qui était un cauchemar?... Il n'y a donc pas quatre ans que nous sommes

mariés?... C'était hier...

— Fou!... interrompit sa femme, aveugle!... est-ce que tu ne vois pas nos enfants?...

Ils arrivaient, le grand garçon de trois ans passés, la petite sœur marchant à peine, propres et gentiment attifés tous les deux, chacun avec un joujou.

— Ça, ma progéniture! fit naïvement Mariot, mais j'avais laissé des petits morveux, et je retrouve des débés de prince?...

— Vas-tu pas les renier!... dit la mère, en les lui campant dans les bras tous les deux.

Ils semblaient tout en joie ce matin-là. A qui mieux mieux, ils embrassèrent, ils câlinèrent l'heureux papa.

— Ah!... je les reconnais à leurs bécots!... disait-il en riant et pleurant à la fois. Mais sont-ils mignons!... Je ne les croyais pas aussi crânement réussis, ma parole d'honneur!

— Allons!... allons!... reprit la maman, je t'ai laissé dormir jusqu'à neuf heures, parce que c'est aujourd'hui dimanche et que tu me semblais un peu fatigué hier soir... Tu nous restes toute la journée, n'est-ce pas?... Te voilà regaillardé maintenant... Déjeunons!

Elle le poussait vers la salle à manger.

Tout y respirait l'ordre, le soin, la recherche même d'une ménagère accomplie, bien que cette pièce servit aussi de cuisine. Une cuisine-salon,

comme nous l'a dit Mariot.

— Où sommes-nous?... demanda-t-il tout ébaubi; mais quel est donc ce nouveau logement?...

— Quoi!... répondit Catherine, faut-il qu'on te mette en souvenir la maisonnette que tu reluquais avec tant d'envie?...

— Je m'en souviens, parbleu!... mais, hélas!...

— Réjouis-toi! nous y sommes emménagés depuis hier.

— Bah!

Mariot courut jusqu'au seuil et regarda en dehors.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEFROY.

Sommaire du n° 474 (samedi 26 avril 1884):

Histoire d'un bossu, par Prabonnaud. — Courrier des enfants: Dans la forêt de Fontainebleau, par A. Brébion. — A Monsieur Georges B., par A. Eloy. — Les oiseaux de mer, par Eryam. — Tablettes musicales: le piano, par Célaie Carissan. — La fête du grand-père, par André Surville. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE: Prime. — Résultats du concours de mars 1884. — Annonces.

ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Les adhésions et les cotisations, fixées à un franc, sont reçues chez M. le trésorier, rue des Pâiens, 12, jusqu'à jeudi prochain 4^e mai.

LA CLASSE DE 1879.

Par suite de la fixation de l'appel des réservistes d'infanterie au 25 août, le renvoi de la classe 1879, qui était arrêté en principe du 20 au 25, devra être avancé. La mise en route commencera, sans doute, le 12 août.

Quant à la classe 1883, il est toujours question de l'appeler le 4 décembre pour la première portion, et le 9 décembre pour la seconde portion.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* publie l'avis suivant :
« Temps incertain dominera sur la Grande-Bretagne et la France jusqu'au 2 mai. Plusieurs centres de perturbations traversent l'Atlantique de l'Est au Nord. Vents du Sud et pluie. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Compte rendu des opérations de l'année 1883.

L'an 1884, le 48 avril, à sept heures et demie du soir.

MM. les Directeurs de la Caisse d'épargne de Saumur, réunis sur convocation spéciale, à la Mairie de cette ville, ont pris la délibération suivante.

M. Comber, maire de Saumur, préside l'assemblée.

Étaient présents : MM. Brac, Charbonneau-Rallet, Common, Girandier, Le Blaye, Liénard, Rencu, Rivain, Rosset, Salmon et Sorel.

M. Rencu est élu secrétaire et M. Liénard rapporteur, pour l'exercice 1884.

M. le président donne lecture des comptes présentés par le trésorier et invite M. Liénard à vouloir bien faire connaître son appréciation sur les résultats obtenus. Il s'exprime ainsi :

Messieurs,

Par votre délibération, en date du 16 mars 1883, vous m'avez fait l'honneur, comme les années précédentes, de me charger de la vérification des comptes de la Caisse d'épargne, pour l'exercice 1883; je viens vous rendre compte de ma mission.

Tout d'abord, j'ai rapproché les bordereaux tenus à chaque séance par MM. les Administrateurs de service, au grand livre (compte des déposants), afin de voir si chaque semaine les écritures avaient été bien passées.

J'ai ensuite, au moyen des bulletins de versements et de remboursements, qui sont la copie exacte des opérations inscrites sur les livrets, vérifié la balance individuelle des comptes courants. Je n'ai trouvé aucune différence, et en comparant cette balance aux comptes divisionnaires, j'ai été édifié sur la parfaite régularité des écritures.

Situation de la Caisse d'épargne de Saumur envers les déposants, au 31 décembre 1883.

Le montant des recettes se décompose ainsi :
1^o 5,106 versements espèces, la somme de 1.189.781 29
2^o 52 transferts-recettes, celle de 18.624 71
3^o 31 arrérages de rentes perçus pour le compte des déposants. 52 50
4^o Capitalisation des intérêts au compte des déposants 167.368 29
Total général des recettes... 1.375.826 79

Le montant des paiements s'établit de cette manière :
1^o 2.734 retraits-espèces, la somme de 1.226.029 50
2^o 57 transferts-paiements sur diverses caisses, celle de 28.540 94
3^o 1 achat de rente d'office... 535 50
4^o 4 reliquats de livrets frappés de prescription 44 89
Total général des paiements. 1.255.150 83

Les recettes, pendant l'année 1883, ont été de 1.375.826 79
Et les paiements de 1.255.150 83
D'où il résulte un excédant de recettes de 120.675 96
Le solde dû au 1^{er} janvier 1883, de 10.776
à 10.776
Le solde dû au 31 décembre 1883, de 4.452.625 12
En conséquence, au 31 décembre 1883, la Caisse devait à 11.234 déposants, tant au capital qu'au intérêts, un solde de 4.573.301 08

Nous avons constaté avec plaisir que la panique d'épargne, à peu près atteinte notre établissement; et que, malgré les remboursements qu'elle a provoqués, le compte des déposants a augmenté cette année de 120.675 fr. 96. C'est là un résultat dont nous n'avons qu'à nous montrer satisfaits, et d'un bon augure pour la marche ascendante de notre Caisse.

COMPTE PARTICULIER DE LA CAISSE D'ÉPARGNE.

Au 31 décembre 1883, il était dû par la Caisse des dépôts et consignations la somme de 4.610.058 60
Et la Caisse d'épargne devait aux déposants celle de 4.573.301 08
Somme placée en compte-courant à la Caisse des dépôts..... 36.757 82

Le capital en notre possession, qui est le résultat de nos bonifications de chaque année, était, au 1^{er} janvier 1883, de 110.585 fr. 69, savoir :
Fonds de dotation 103.099 80
Fonds de réserve 7.485 89
Total égal..... 110.585 69

Il s'est accru, en 1883 :
1^o Des intérêts des fonds de dotation et de réserve 3.342 19
2^o Des bonifications perçues par l'effet de la retenue de 0 fr. 25 12.738 93
3^o Des bonifications perçues par l'effet de la déchéance trentenaire..... 44 89
Ensemble 126.711 70
A déduire les dépenses de l'année 9.673 31

Capital, au 31 décembre 1883, des fonds de dotation et de réserve 117.038 39

Le fonds de réserve, aux termes de l'article 3 de nos statuts, est fixé à la moyenne des dépenses d'administration des trois dernières années.

En 1881, les dépenses ont été de 7.128 76
En 1882..... 8.564 17
En 1883..... 9.673 31
Ensemble..... 25.366 24
Moyenne..... 8.455 41

En conséquence, au 31 décembre 1883, le fonds de réserve est fixé à 8.455 fr. 41, et celui de dotation à 108.582 fr. 98.

Le capital formant l'actif net de la Caisse d'épargne est représenté par :

1^o Encaisse du comptable au 31 décembre 1883..... » 34
2^o Compte-courant à la Caisse des dépôts et consignations... 36.757 52
3^o 2.130 fr. de rente 3 0/0 au capital de 48.568 90
4^o L'immeuble (prix d'acquisition) 31.711 63
Total égal..... 117.038 39
Au 31 décembre 1882, cet actif n'était que de 110.585 69
Bénéfices de l'année..... 6.452 70

Caisses d'épargne scolaires.

Au 1^{er} janvier 1883, il existait 56 caisses scolaires dans les écoles de l'arrondissement de Saumur. Deux nouvelles caisses ont été ouvertes pendant l'année. Au 31 décembre 1883, nous avions donc 58 caisses scolaires faisant des versements à notre Caisse.

RÉSULTATS OBTENUS :

Livrets ouverts par les soins de MM. les Instituteurs et M^{mes} les Institutrices, avant le 1^{er} janvier 1883..... 1.506
Ouverts pendant l'année 1883..... 112
Total des livrets ouverts..... 1.618
Capital versé avant le 1^{er} janvier 1883..... 49.831
Versé pendant l'année..... 5.237
Total des sommes versées..... 55.068

Ces résultats ne sont dus qu'au personnel des Instituteurs et Institutrices qui s'applique, sans relâche, à répandre et à féconder, au sein de la jeune génération dont le soin lui est confié, les idées d'ordre et de progrès.

Résumé des Opérations effectuées par MM. les Percepteurs, pendant l'année 1883.

Perception	Versements	Remboursements
Allonnes 11 pour 2,469 ¹	—	14 pour 4,671 ¹ »
Bréze 28 5,775	—	4 390 »
Coron 16 1,747	—	2 223.91 »
Doué 3 350	—	1 600 »
Fontevault 17 14,056	—	47 18,646.15 »
Gennes 99 2,800	—	» » »
Martigné-Br. 7	—	2 210 »
Montreuil 37 6,544	—	12 2,869 »
Le Puy-N.-D. 31 4,953	—	4 1,402 »
Saint Lambert 89 9,312	—	20 5,500.58 »
Tremont 1 129	—	» » »
Varennes 66 26,199	—	30 11,045.22 »
Vihiers 5 87	—	4 1,186 »
Total..... 473 pour 74,421¹		140 pour 46,743¹ 86

J'ai examiné avec la plus grande attention, Messieurs, les livres de notre agent-comptable et constaté qu'ils sont tenus avec le plus grand soin; je vous propose donc de lui donner décharge de sa gestion pour l'année 1883 et de lui voter ainsi qu'à son fils des remerciements pour le zèle qu'il apporte à la prospérité de notre établissement.

Le Conseil d'administrations de la Caisse d'épargne adopte les conclusions du rapport qui précède, et en conséquence donne décharge à M. Choyer de sa gestion et lui vote, ainsi qu'à son fils, son auxiliaire, les remerciements les plus vifs pour le zèle et le dévouement qu'ils apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

THEATRE DE SAUMUR.

Hier soir, par suite de l'indisposition d'un artiste, la troupe lyrique parisienne a dû changer son spectacle. Au lieu du *Petit Faust*, elle a joué, devant une salle assez bien garnie, la *Timbale d'argent*, opéra bouffe en 3 actes, avec le concours de quelques artistes de l'orchestre d'Angers.

Le public a particulièrement applaudi M^{mes} Marie Lecerf et Emma Mauri, ainsi que l'un de nos comiques, M. Leprieu, que nous avons retrouvé là avec plaisir.

Tournée dramatique. — Cette semaine doit avoir lieu sur notre scène, avec le concours de M^{lle} Fénelli, du théâtre du Vaudeville, une seule représentation de *Nana*, comédie en 5 actes, de M. Emile Zola.

CONCOURS RÉGIONAL DE BREST EN 1884

Exposition Horticole

Des interprétations différentes et inexacts ayant été données aux articles du règlement concernant les frais à la charge des exposants, le comité d'organisation prévient MM. les horticulteurs que tous objets exposés paieront cinquante centimes du mètre carré occupé, à l'exception des plantes mises en pleine terre, à l'air libre, qui seront admises gratuitement.

Tous les produits devront être mis en place pour le 15 mai, dernier délai, et seront admis jusqu'à ce jour.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 28 avril.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 16 » à 17 »	9 50 à 10 »	» » »
Saumur, 17 45 18 »	9 » » »	» » »
Baugé, 18 25 » »	9 » » »	» » »
Segré, 18 » » »	9 » » »	» » »
Beaupreau, 17 75 18 »	9 50 » »	» » »
Montlauron, 17 75 18 »	8 50 » »	» » »
Montreault, 17 50 » »	8 » » »	» » »
Chemillé, 17 50 18 »	8 50 9 »	» » »
Champcoceaux, 17 50 18 »	9 » » »	» » »
St-Flor.-le-Vieil, 17 50 18 »	9 » » »	» » »
Vihiers, 17 » 17 50	8 » 8 50	» » »
Brissac, 17 » 17 50	8 » 8 50	» » »
Chalonnnes, 17 50 18 »	9 » » »	» » »
Doué, 17 75 18 »	8 60 8 75	» » »

A Nantes, les blés américains disponibles, de 22 75 à 23 » les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 18 » à 18 50 les 80 kilos.

Faits divers.

UN NOUVEAU ENGIN DE GUERRE. LE FEU GRÉGOIS. — M. Lecomte, député de la Mayenne, avait convoqué, jeudi dans l'après-midi, un certain nombre de notabilités politiques et militaires à son domicile, boulevard Exelmans, pour assister à une série d'expériences en vue de la défense du territoire.

M. le général Campenon, qui avait été convoqué, s'est fait excuser de ne pouvoir se rendre boulevard Exelmans; mais le ministre était représenté par un officier d'état-major, détaché au fort de Vincennes. Un certain nombre de députés, d'officiers et de journalistes s'étaient rendus à l'appel de M. Lecomte, dont le magnifique jardin avait été mis à la disposition de l'inventeur, M. Girod de Fléaux, et de ses invités.

Depuis plusieurs années, M. Girod de Fléaux, à la suite d'un entretien qu'il eut avec un conseiller de l'Empire d'Allemagne, sur des questions militaires, s'était mis en tête de découvrir, à force d'analyses chimiques, le secret de la fabrication du feu grégeois, ce terrible engin qui fut d'un secours si précieux aux Romains dans leurs guerres mémorables.

Après des recherches sans nombre et aussi à la suite de quelques déboires, M. Girod de Fléaux parvint, non pas à reconstituer exactement le feu grégeois, mais à découvrir une poudre d'un genre spécial, noire comme la poudre ordinaire, mais ayant plus de qualités qu'elle.

L'inventeur a fait devant ses invités plusieurs expériences concluantes; d'abord avec la poudre commune, qui produit une flamme s'éteignant aussitôt, ensuite avec des cartouches composées du produit de son invention. Celles-ci prennent feu sans explosion, et leur flamme dure environ une minute produisant des crépitements semblables au

bois qui flambe: le feu produit par cette composition possède une grande force, puisque, en moins d'une minute, une cartouche enflammée a communiqué le feu à plusieurs fagots de bois vert.

On comprend de quelle importance pourraient être, en temps de guerre, ces nouvelles cartouches, lancées à une très-grande distance, et propageant le feu, soit dans les habitations, soit dans une forêt ou dans un retranchement ennemi.

Le seul défaut de cette poudre est que sa fabrication revient environ à 60 francs le kilogramme.

Le représentant du ministre de la guerre a suivi avec intérêt les expériences de M. Girod de Fléaux, à la suite desquelles il rédigera un rapport qui sera adressé au général Campenon.

RENSEIGNEMENTS PRÉCIEUX.

« Depuis longtemps, je souffrais d'une maladie de foie, de douleurs rhumatismales, la digestion ne se faisait pas; ce que je prenais m'étouffait, j'avais des frissons continus. Mais depuis que je me sers de vos *Pilules Suisses*, je me trouve de nouveau en parfaite santé. J'ai communiqué ce bon résultat à plusieurs personnes souffrantes de ma connaissance et, aujourd'hui, elles viennent me remercier de les avoir si bien renseignés. Veuillez m'en expédier encore 3 boîtes à 1 fr. 50.
» Antoine RENAUD, distillateur, Tantonville (Maurthe-et-Moselle). »

A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LECTEUR! si vous ne voulez pas être trompé en achetant les *Pilules Suisses*, exigez rigoureusement sur la boîte la *croix blanche* sur fond rouge, et le nom du fabricant sur la bande: A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 27 Avril 1884.

Versements de 90 déposants (15 nouveaux), 25,677 fr. 34.
Remboursements, 14,214 fr. 95 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 26 avril 1884.

- Chevreuils au printemps*, 1 gravure.
- Chronique parisienne*, par Alceste.
- Chronique générale de la Semaine*.
- La Chine méridionale* (suite), 3 gravures.
- Le courrier d'une hirondelle*, (suite) par Aimé Girou.
- Le Prince et le Pauvre*, roman (suite), 4 gravures, par Marc Twain.
- Courrier théâtral*, par Gabriel Levasnier.
- Sphinxiana*.
- Bibliographie*.
- La Semaine financière*, par J. Belletrud.

Abonnement: Un an, 18 fr.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Eperon.

UN DE NOS LECTEURS nous adresse la communication suivante :

L'Eau et la Pommade Jacomy produisent les meilleurs effets sur les cheveux, elles en arrêtent la chute et les régénèrent. Une heureuse expérience nous a démontré leur efficacité jusqu'à l'évidence.

Bains de Carcanières (Ariège), 14 février 1884.

DE ROQUELAURE.

Nous rappelons que ces produits se trouvent en dépôt chez M. NORMANDINE, pharmacien, 11, rue Saint-Jean; DEGART, coiffeur, rue Saint-Jean, qui donnent gratuitement la brochure explicative.

La Chlorose et l'Anémie sont heureusement combattues par l'emploi régulier du FER BRavais Peblu-ci redonne au sang appauvri la couleur, ton qu'il a perdus par la maladie.

Dépôt à Saumur: M. D'NOY, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
En un ou deux lots,
VASTE IMMEUBLE

Au Pont-Foucharde,

Siège d'une FABRIQUE de POTERIE et pouvant convenir à toute industrie; cave voûtée pour 400 barriques.

S'adresser, sur les lieux, à M. AUBRY, et, à Saumur, à M^e BRAC.

Etude de M^e DUPONT, notaire à Candé (Maine-et-Loire).

VENTE
AUX ENCHÈRES

Après le décès de M. TERRIEN, marchand de vins à Candé.

Par le ministère dudit M^e DUPONT, le mercredi 7 mai 1884, à 9 heures du matin, et jours suivants.

Dix-sept hectolitres d'eau-de-vie, cognac, rhum, kirsch, fine champagne en fûts, — 60 hectolitres de vins en fûts: — Bord-aux, Bourgueil 1870-1874, vins blancs d'Anjou et Vouvray 1881, muscadet et autres, — vins d'Anjou et Bordeaux en bouteilles, — 600 barriques, pipes, foudres et petits fûts vides, matériel, etc.

Au comptant, avec 5 0/0. (323)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, MAISON

Rue Saint-Jean, n^o 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 5.

S'adresser à M^e AUBOYER, notaire, ou à M. GROSOURDY, à Fontevault.

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
UNE MAISON

Sise rue d'Orléans, Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ
ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

AUX ÉLÉGANTS

CHENISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

BOURSE

Opérations au comptant et à terme.

Echelles de primes sur primes sur rente française donnant de 20 à 30 0/0 annuellement. Comme couverture, on prend fonds et titres. Règlement mensuel. (Cinq ans d'existence.) Envoi méthode à toutes demandes affranchies. Pour opération et explications, s'adresser à M. LE NESTOR, 23, place du Ralliement à Angers, ou 12, rue Saint-Lazare, à Saumur. (268)

ON DEMANDE un ménage, sans enfants, pour conciergerie. S'adresser au bureau du journal.

A L'ABEILLE

Modes et Mercerie

J. PÉRARE

Rue Saint-Jean.

ON DEMANDE un apprenti pour le comptoir de Modes et Mercerie. (287)

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce, ou une régie de propriété. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références.

S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saïat-Pierre.

PROFITS HEBDOMADAIRES
DE 750 FRANCS

Nous, MM. Alfred Baresford Day et C^{ie}, de 70, 71 et 72, Chancery lane, Londres, W. C., désirons entrer en rapport avec un certain nombre de petits capitalistes (Dames ou Messieurs) dans cette ville. Nous croyons pouvoir démontrer de la manière la plus concluante qu'un bénéfice de 750 francs et probablement le double de cette somme peut être réalisé chaque semaine, sans aucune spéculation risquée. L'affaire est strictement légitime et de bonne foi. Pour gagner 750 francs par semaine il est nécessaire que le capitaliste ait, au moins, 3,500 francs à sa disposition, mais nous désirons aussi correspondre avec les personnes pouvant disposer de sommes variant de 250 francs et au-dessus:

3,500 francs peuvent probablement réaliser par semaine 750 francs.

2,000 francs peuvent probablement réaliser par semaine 428 francs.

1,000 francs peuvent probablement réaliser par semaine 214 francs.

500 francs peuvent probablement réaliser par semaine 107 francs.

250 francs peuvent probablement réaliser par semaine 53 fr. 50.

Nous exhortons vivement toute personne à nous écrire pour de plus amples renseignements. Le profit est parfaitement sain et véritable et pourra comporter les plus rigoureuses investigations. Seulement les personnes vraiment désireuses d'entrer en affaires doivent envoyer leur noms et adresses, écrits lisiblement, spécifiant le montant du capital disponible: Nous préleverons 10 0/0 à titre de redevance, sur les profits réalisés.

S'adresser à MM. Alfred Baresford Day et C^{ie}, 70, 71 et 72, Chancery lane, Londres, W. C. (330)

MALADIES DE POITRINE
ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, dans un temps relativement court, fait cicatriser les plaies des poumons

et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la FARINE MEXICAINE est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'époussement prématuré et toutes les maladies de la gorge. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLIERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicier, rue d'Orléans. (443)



PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS
49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:
4 Accords par an..... 9 fr.
6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur chez M^{rs} V^o Lardeux, coutelier-bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AVRIL 1884.

Valeurs au comptant				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant			
	Coture préc ^e	Dernier cours.			Coture préc ^e	Dernier cours.			Coture préc ^e	Dernier cours.			Coture préc ^e	Dernier cours.	
3 %	77 37	77 32	Est	753 75	752 50	Obligations.			Gaz parisien	516 50	516				
3 % amortissable	78 45	78 30	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1262 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509	508	Est	357	356				
3 % (nouveau)	78 45	78 30	Midi	1175	1172 50	— 1865, 4 %	516 50	515	Midi	365	366				
4 1/2 %	105 80	105 90	Nord	1702 50	1703 75	— 1869, 3 %	402 50	402 50	Nord	368 50	368 25				
4 1/2 % (nouveau)	168 10	168 20	Orléans	1295	1286 25	— 1871, 4 %	393	393	Orléans	364 50	365 25				
Obligations du Trésor	510	507	Ouest	803 75	801 25	— 1875, 4 %	512	510	Ouest	367	364 50				
Banque de France	4975	4965	Compagnie parisienne du Gaz	1432 50	1431 25	— 1876, 4 %	512	510 50	Paris-Lyon-Méditerranée	372	378				
Société Générale	490	485	Canal de Suez	2037 50	2070				Paris-Bourbonnais	365	366 50				
Comptoir d'escompte	937 50	940	C. gén. Transatlantique	493 75	488 75	Bons de liquid. Ville de Paris	517	516 50	Canal de Suez	562	566				
Crédit Lyonnais	580	585				Obligations communales 1879	444 50	444 50							
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1307 50				Obligat. foncières 1879 3 %	450	450							
Crédit mobilier	332 50	332 50				Obligat. foncières 1883 3 %	349	348							

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)				Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Direct. matin.	Direct. soir.				
3	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)	Saumur (départ)	6 05	7 45	9 15	1 45	3 50	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 50	9 45	1 52	5 04	8 30	11 01		
8	56	matin	omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	1 24	4 08	8 15	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	2 08	5 20	8 48	11 33		
1	25	soir	—	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	1 32	4 24	8 08	Chacé-Varrains	7 14	10 20	2 16	5 28	8 54	11 33		
3	32	soir	express.	Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	8 18	9 28	1 46	4 42	8 24	Saumur (arrivée)	7 26	10 39	2 28	5 40	9 00	11 33		
7	15	soir	omnibus.																
10	36	soir	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3	26	matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	3 50	Thouars (départ)	5 40	7 45	Montreuil (départ)	7	1 55	8 35	Poitiers (départ)	5 50	12 50	6 10		
8	31	matin	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	4 56	Brion-sur-Thouet	5 58	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 33	Neuville	6 28	1 28	7 08		
9	37	matin	express.	Lernay	7 02	5 07	Lernay	6 07	8 07	Arçay	8 34	3 4	9 49	Mirebeau	6 55	1 57	7 56		
12	48	soir	omnibus-mixte.	Brion-sur-Thouet	7 14	5 10	Montreuil-Bellay	6 30	8 30	Arçay	9 27	3 54	10 48	Mirebeau	7 50	2 52	9 17		
4	44	soir	—	Thouars (arrivée)	7 29	5 25	Saumur (arrivée)	7 26	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 17	Loudun	8 42	3 30	10 17		
7	4	soir	omnibus (s'ar. à Tours)							Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 54	Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 56		
10	24	soir	express-poste.																

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-d'Orléans de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.